



Politique de surclassement pour les ligues juniors de l'AJDH-RDL

La décision de surclasser un joueur junior sera prise par le conseil d'administration de la ligue de dekhockey et par le comité de cotation des joueurs. Le conseil d'administration prend la décision finale (elle doit être objective et justifiable).

À noter qu'aucun joueur ayant moins de 18 ans ne sera admissible à être surclassé dans une ligue sénior. Pour les joueurs qui auront 18 ans en cours de saison, ils devront terminer leur saison régulière avec leur équipe junior et pourront devenir remplaçants pour les équipes séniors s'ils le désirent.

Voici les conditions à respecter pour justifier un surclassement :

1. Le joueur surclassé doit être de calibre comparable ou être dans les meilleurs dans la ligue dans laquelle on le surclasse;
2. Il doit y avoir un manque de joueurs dans la ligue dans laquelle on le surclasse;
3. Cela ne doit pas créer de vide dans la ligue dans laquelle il était supposé évoluer.

La participation et le développement du plus grand nombre de joueurs ayant du potentiel et de l'intérêt dans chaque ligue ainsi que l'équité entre les joueurs sont les priorités pour l'Association des joueurs de dekhockey de la région de Rivière-du-Loup.

Adopté le 3 avril 2017 par le conseil d'administration de l'AJDH-RDL